Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602244-20251216-2025_12_06-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2025
Délibération n°2025 – 12 – 06

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	08
Présents :	05
Votants :	05

Vote	
Pour :	*5*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt quatre
Le neuf décembre à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.
Date de convocation : 28/11/2025
Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles, LE GOFF Tony, BRULE Corinne
Absents : Thomas GUILLEMOT, ASFEZ Peggy, BRULE Corinne

M. LE GOFF Tony a été élu secrétaire de séance.

OBJET :Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, afin de pouvoir procéder aux différents paiements non budgétisés sur l'année 2025, décide à l'unanimité de procéder au vote des modifications de crédit suivants sur le budget de l'année 2025 comme suit :

BUDGET COMMUNE 29000

COMPTES DEPENSES						
SENS	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	67	673		Titres annulés	+ 200 €

COMPTES RECETTES						
SENS	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	6042		Achat de prestation de services	- 200 €

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 09/12/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

SAINT LAURENT SUR OUST